

Déclaration liminaire intersyndicale : C.G.T., Solidaires, F.O.

Nous avons appris, par nos fédérations syndicales, le 1^{er} mars, le projet de réorganisation des délégations départementales de l'action sociale.

Ce projet serait censé, conformément aux orientations ministérielles, « préserver un guichet de proximité ainsi qu'un dialogue social au niveau départemental ».

Or, au prétexte du passage à CHORUS, pour la gestion des crédits déconcentrés, et à sa dimension régionale, le Secrétariat Général en « profite » pour mettre en place une déstructuration totale des délégations départementales, tant au regard de leurs missions que de leurs moyens, notamment humains.

Nous découvrons, par la même, la création de plates-formes régionales gérées par un chef de support nommé par le Secrétariat Général.

Jusqu'à présent cette nouvelle architecture n'avait jamais été évoquée, et pourtant sa mise en place est imminente.

Ce nouveau schéma videra, indiscutablement, les délégations départementales d'une part importante de leurs tâches, qui se limiteront dorénavant à la gestion du BIL, à l'animation du CDAS et un semblant d'information des agents, mais jusqu'à quand ?

C'est un véritable plan social !

La grande majorité des délégations va se réduire à un unique délégué et les assistants de délégations devront soit réintégrer, soit rejoindre le chef lieu de région.

S'agissant du val de Marne, le recrutement et l'élection de notre futur délégué des services sociaux sont ils toujours à l'ordre du jour, et par conséquent, le CDAS du 7 avril est il maintenu ?

D'autre part, le remplacement de Mme ROTA, en tant qu'assistante de délégation, est-il prévu ou annulé, auquel cas, il s'agirait purement et simplement d'une suppression d'emploi ?

Quoi qu'il en soit, les fédérations des finances condamnent fermement cette « *réorganisation-destruction* » du réseau des délégations départementales et apportent leur soutien plein et entier aux personnels de la délégation du Val de Marne.

Nous demandons par conséquent aux membres du C.D.A.S du Val de Marne de se prononcer ce jour, par un vote, sur le texte suivant, texte qui devra être annexé au procès verbal de cette réunion :

«Les membres du CDAS du Val de Marne se déclarent opposés à tout projet national de remise en cause des missions actuelles des délégations départementales des services sociaux, ainsi que de la qualité et du montant des prestations sociales accordés aux agents de leur département »

> Nous demandons également aux directeurs de chaque direction représentée dans notre département, d'intervenir, sans délais, auprès du Secrétariat Général des Ministères Economiques et Financiers afin de réaffirmer leur attachement et celui des agents du département, au maintien de délégations départementales d'action sociale de plein exercice.

LA RÉFORME DES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

En réponse à nos demandes, le Président précise que la réforme ne présente pas un caractère imminent.

À la lecture du projet de réforme, il semblerait que certaines tâches fastidieuses, telle la comptabilité, seraient retirées des délégations départementales. Il serait donc trop tôt pour manifester son inquiétude ...

Le Président admet tout de même que cette liminaire permettra de poser des questions à l'administration centrale mais refuse de procéder à un vote parce que, selon lui, le projet n'est pas encore bouclé. Il est de plus actuellement impossible de chiffrer les suppressions qui découleront de cette réforme.

Et pourtant, à ce jour, nous n'avons aucune nouvelle quant au remplacement de Madame ROTA qui prendra prochainement sa retraite !

Un point d'information sur la réforme est à l'ordre du jour du CDAS du 7 avril 2011.

ÉLECTION DU FUTUR DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Madame CAUCHOIS, actuelle déléguée départementale a dû, en raison de la nouvelle loi sur les retraites, prendre la décision de partir en retraite au printemps prochain. Une nouvelle élection sera donc organisée le 7 avril 2011.

Seulement trois candidats ont répondu à l'appel à candidature : 2 agents de la DGFIP et 1 agent de l'IGPDE. Le projet de réorganisation des délégations départementales n'y est certainement pas étranger !

D'ailleurs, le Président souligne que, bien qu'en matière sociale l'administration avance avec précaution, il est néanmoins évident que l'action sociale ne peut être sanctuarisée et devra faire partie intégrante des réformes.

